



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 décembre 2022**Point n° 10/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 25 novembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, François NEBOUT, Xavier BONNEFONT [Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY], Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à madame Nelly VERGEZ], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	8
Votants	15

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Conformément à la délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
07/09/2022	SILEX ANIMATION	Avenant n°1 au bail commercial pour la mise à disposition de locaux au 2 ^{ème} étage du 101 rue de Bordeaux à Angoulême portant modification des conditions financières à la suite de travaux d'amélioration dans les locaux occupés.
15/09/2022	REBOUND CAPITAL GAMES	Avenant n°1 à la convention précaire d'occupation de locaux au 2 ^{ème} étage du 197 rue de Bordeaux à Angoulême portant modification de la surface totale du bâtiment pour le calcul de la taxe foncière.
15/09/2022	SEVEN SHAPES	Avenant n°2 au bail commercial pour la mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée et 1 ^{er} étage du 197 rue de Bordeaux à Angoulême portant modification de la surface totale du bâtiment pour le calcul de la taxe foncière.
20/09/2022	Association SCCUC	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux ou onéreux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupations aux dates suivantes :
13/10/2022	Human Academy Europ	11 octobre 2022 23 novembre 2022
13/10/2022	Conseil Départemental de la Charente	14 novembre 2022
14/10/2022	L'Atelier	29 novembre 2022
20/10/2022	EESI	17 octobre 2022
04/11/2022	Région Nouvelle-Aquitaine	21 octobre 2022
04/11/2022	Solidarité Informatique Jeux Vidéo	9 décembre 2022
20/09/2022	ATELIER DU PLAN B	14 novembre 2022
		Convention précaire pour l'occupation de l'appartement situé au 1 ^{er} étage du 99 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 92,06 m ² , à compter du 1 ^{er} octobre 2022 pour une durée de 24 mois. Redevance mensuelle de 310 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 40 € HT. TEOM, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.

AR Prefecture

016-251602595-20221209-POINT10_2022-DE
Reçu le 16/12/2022

22/09/2022	SAPIN SYMPA	Attribution d'un soutien financier d'un montant de 3 500 € à l'association Sapin Sympa pour l'organisation de l'évènement dénommé « ONE SHOT », rassemblant les professionnels de l'animation du territoire, dans le cadre de la Fête de l'anim' organisée par le SMPI, du 20 au 28 octobre 2022, à Angoulême.
23/09/2022	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	Avenant n°1 au bail administratif pour la mise à disposition de locaux au 2 rue de la Charente à Angoulême (Maison alsacienne) portant modification du tiers débiteur : Régie Poitou Charentes Cinéma. <u>NB</u> : avenant non conclu
18/10/2022	HPC ENVIROTEC	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour l'implantation de 3 piézomètres supplémentaires pour une mission d'étude relative au diagnostic de la qualité du sous-sol de l'ancien site industriel aux 35/37, rue Jules Durandau à Angoulême, propriété du Département.
18/10/2022	Association des étudiants de l'Image	Attribution d'un soutien financier d'un montant de 4 000 € à l'association des étudiants de l'Image au titre de l'année 2022/2023.
20/10/2022	VERGEAU Philippe	Convention précaire pour l'occupation d'un garage au 105 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 34 m², à compter du 22 novembre 2022 pour une période de 12 mois. Redevance mensuelle de 100 € TTC (abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant). <u>N.B</u> : convention non conclue suite à cession de l'entreprise VERGEAU Philippe à Monsieur MORALES Sébastien.
20/10/2022	SAPIN SYMPA EGO COMME X CAFE CREED L'ATELIER DU GRATIN ALEXEÏ KISPREDILOV COMME UNE ORANGE MARCEL O'LEARY ET MATHILDE LAILLET TRAFFIC IMAGE	Convention précaire pour l'occupation de différents locaux au 107, rue de Bordeaux, jusqu'au 31 décembre 2024, pour accueillir les activités de création et de production des occupants. Pas de redevance, ni de remboursement de la TF. Mais règlement de provisions mensuelles pour charges au prorata de la surface occupée. Abonnements et consommations liés au téléphone et à l'internet, à la charge du preneur, de même que le nettoyage, la surveillance et l'assurance des parties privatives
20/10/2022	TERRITORIA MUTUELLE	Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire portant modification des taux de cotisations applicables au 1 ^{er} janvier 2023.
04/11/2022	MORALES Sébastien	Convention précaire pour l'occupation d'un garage au 105 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 34 m², à compter du 1 ^{er} novembre 2022 pour une période de 24 mois. Redevance mensuelle de 100 € TTC (abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant).
03/11/2022	Association des cinémas indépendants de Nouvelle- Aquitaine et Cibdi	Convention de partenariat établie avec l'association des cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine et la Cité Internationale de la Bande Dessinée au titre de l'année 2022/2023 pour le projet Etudiants au cinéma.

.....

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Le Président,
Philippe BOUTY

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Déc. 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Déc. 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)



Angoulême, le 16 Décembre 2022

Signé: Le Président